

# «La burqa? L'interdire est contraire à la liberté»

**Religion** Le Centre suisse islam et société, à Fribourg lance un nouveau master. Questions d'actualité à son directeur, Amir Dziri.



Amir Dziri est directeur du Centre suisse Islam et Société, à Fribourg.  
Image: DR

Le Centre suisse Islam et Société s'étoffe. Cet automne, l'institution rattachée à l'Université de Fribourg proposera un master complet sur l'islam, présenté comme unique en Europe. «Il est ouvert à toutes les personnes qui souhaitent interroger cette religion d'un point de vue académique, une demande particulièrement pressante de la part des musulmans de Suisse», expose Amir Dziri. L'Allemand de 34 ans, d'origine tunisienne et musulman, a suivi des études en islamologie outre-Rhin. Terrorisme d'extrême droite et islamiste, reconnaissance de l'islam, laïcité: Amir Dziri répond à nos questions.

## Une attaque terroriste vient de frapper les musulmans néo-zélandais, à Christchurch. Vous êtes inquiet?

Je suis triste. Comme après les attaques du Bataclan ou contre la rédaction de «Charlie Hebdo», à Paris. Je fais le lien car il est important de montrer que ces actes ont un point commun: ce n'est pas une religion, une entité définie, qui crée la violence, mais une idéologie de haine globale qui gagne de l'ampleur. Pour justifier son existence, elle peut invoquer la supériorité de la race blanche, comme à Christchurch, mais elle peut aussi se baser sur une lecture restrictive du Coran. Dans ce dernier cas, il faut faire attention de ne pas se laisser aller à un discours essentialisant qui stipulerait que ce sont les religions qui mènent au terrorisme.

Par Gabriel Sassoon 22.03.2019

## Articles en relation

### Seul le Parlement peut encore empêcher un vote sur la burqa

**Société** Le Conseil fédéral rejette l'initiative qui veut interdire le voile intégral en Suisse, et propose en échange des mesures ciblées. [Plus...](#)

**ABO+** Par Florent Quiquerez 15.03.2019

### St-Gall interdira la burqa dès le 1er janvier

**Suisse** Le port de la burqa ne sera plus possible à St-Gall dès le 1er janvier où une nouvelle loi rentrera en vigueur. Les personnes en infraction seront dénoncées au Ministère public. [Plus...](#)  
22.10.2018

### Burqa: le projet du CF boudé par les partis

**Suisse** Le contre-projet du gouvernement sur le voile intégral ne convainc pas, aussi bien à droite qu'à gauche de l'échiquier politique. [Plus...](#)  
18.10.2018

**Vous évoquez une lecture sélective du Coran. Le fait est que ces textes existent. N'est-ce pas problématique?**

Ces sources jouent en effet un rôle, un terroriste retiendra les passages qui correspondent à son idéologie. Mais celui-ci est secondaire par rapport au besoin de justification initiale. Il suffit de voir le quotidien de l'immense majorité des musulmans, qui mènent une vie pacifique.

**Si elle ne trouve pas sa source dans la religion, d'où vient alors cette violence?**

Des personnes elles-mêmes. Si on compare toutes les biographies de terroristes, les mêmes caractéristiques ressortent, comme la frustration ou des indices préexistants d'un potentiel de violence, visibles parfois dans un long passé criminel.

**L'islam n'est pas une religion conquérante menaçant les valeurs occidentales comme le décrit le pasteur Keshavjee dans son dernier livre?**

Cette question n'a pas de sens. À certaines périodes de l'histoire, des dynasties se sont basées sur des textes religieux pour justifier leurs ambitions hégémoniques, mais d'autres ont eu une lecture inverse pour soutenir des règnes paisibles. L'islam n'est pas un fait abstrait que l'on peut essentialiser. Au même titre qu'il n'est pas conquérant, on ne peut pas parler d'un islam de paix.

**Que faire alors pour empêcher que des textes servent à justifier la violence?**

Il faut contextualiser. Se confronter à des passages pour comprendre dans quoi ils s'inscrivaient. Les musulmans doivent s'y atteler. Si un passage semble appeler à tuer les infidèles, on trouvera plus loin un désir de promouvoir la paix. En examinant attentivement les sources, on arrive à des conclusions raisonnables.

**La demande de reconnaissance de l'islam par l'État, notamment dans le canton de Vaud, se heurte à des résistances. Celles-ci invoquent un conflit de valeurs. Que leur répondez-vous?**

On ne peut pas accuser des associations musulmanes de s'isoler puis refuser leur souhait de participer au pacte politico-social suisse. La majorité des musulmans se considère avant tout comme suisse et respecte les valeurs du pays. Pour eux, reconnaître la primauté du droit suisse par rapport à la charia n'est pas un problème. La situation est autre pour les groupes religieux fondamentalistes, et peut aussi poser problème pour des communautés avec une histoire d'immigration plus jeune.

**Mais qu'en est-il de l'égalité entre les sexes? Le port de la burqa est mis en avant pour illustrer l'incompatibilité de valeurs.**

Les sources islamiques essaient d'établir une relation équilibrée entre hommes et femmes. Mais il est vrai que les communautés musulmanes ont besoin de débattre sur les relations entre hommes et femmes et la sexualité. Les musulmanes font de plus en plus entendre leur voix, mais elles sont encore peu prises en considération. Comment leur donner une place dans leur religion quand ce sont les hommes qui dominent les discours religieux? S'agissant de la burqa, elle ne correspond pas à la culture européenne et même du point de vue religieux elle est fortement contestable, mais l'interdire est contraire à la liberté individuelle. Et le conflit n'existe pas puisqu'en Suisse ce vêtement est quasi inexistant.

**Quel est votre avis sur la nouvelle loi sur la laïcité genevoise?**

Je comprends la volonté d'établir une limite stricte à l'égard de tous les symboles religieux. Mais on constate que ces règles touchent principalement les minorités musulmanes. Le risque, c'est que des femmes voilées ne travaillent plus et se trouvent marginalisées. Une approche plus pratique consiste à essayer de déterminer si le voile est porté comme instrument politique servant à diffuser

une idéologie, comme expression d'une identité culturelle ou religieuse. (24 heures)

Créé: 22.03.2019, 20h47

## Votre avis

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

Non